France urbaine

métropoles • agglomérations • grandes villes

Communiqué de Presse

Paris, le 22 octobre 2026

Versement mobilité : le PLF 2027 ne doit pas être un nouveau rendez-vous manqué pour les mobilités du quotidien

Dans un contexte de fortes tensions sociales, où les préoccupations liées au pouvoir d'achat et au financement des services publics sont au cœur des mobilisations, France urbaine juge la réponse gouvernementale aux enjeux de financement des transports du quotidien très en deçà des besoins et de l'urgence.

France urbaine a pris connaissance, par voie de presse, des intentions du Gouvernement concernant l'évolution du plafond du versement mobilité, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2027.

Selon les informations rapportées par la presse, le Gouvernement envisagerait ainsi de soutenir un relèvement du plafond de 0,2 point, selon des conditions faisant référence à un amendement parlementaire déposé dans le cadre de l'examen du PLF 2027, au bénéfice des seules Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) constituées par des communautés urbaines ou métropoles et selon un ratio d'au moins 35% entre les recettes tarifaires et le montant du versement mobilité.

Si France urbaine accueille favorablement la volonté du Gouvernement d'ouvrir le débat sur le relèvement du plafond du versement mobilité, cette proposition est, avec un rendement envisagé de 150 millions d'euros, extrêmement décevante et très en deçà des enjeux de financement des mobilités du quotidien, alors même que les intercommunalités, organisatrices de la mobilité, sont appelées à subir 1,4 milliard d'euros de prélèvement dans le projet de PLF et que le Gouvernement prévoit en parallèle la suppression de 100 millions d'euros de fiscalité carbone jusqu'alors affectée aux AOM locales.

La proposition gouvernementale offre en vérité de nouvelles latitudes très limitées, à seulement quelques AOM locales, du fait de conditions extrêmement restrictives à la mise en œuvre d'une telle majoration.

Alors que les AOM locales font face à des besoins de financements considérables, documentés par la conférence Ambition France Transport, liés tant au renforcement des réseaux qu'à leur maintien en conditions opérationnelles (40% des besoins) et à une impasse de financement de 2 milliards d'euros par an d'ici 2030, la proposition du Gouvernement ne permettrait tout au plus que de dégager 7% de ce montant.

22 - 28, rue Joubert - 75 009 Paris • 01 44 39 34 56 • franceurbaine.org

Cette réponse fait également fi, une nouvelle fois, de l'injustice territoriale majeure que représente l'écart de taux entre l'Île-de-France et les autres AOM, et le fossé persistant entre le montant du versement mobilité perçu par habitant en Île-de-France et hors Île-de-France : 492 € par habitant en Île-de-France contre 154 € seulement pour les autres AOM levant le versement mobilité.

Au-delà des insuffisances, la multiplication des conditions préalables à la majoration du taux du versement mobilité constitue un signal de défiance, à rebours de l'esprit de la décentralisation : alors que France urbaine, consciente de la situation de nos finances publiques, ne demande pas un financement sur le budget de l'Etat mais bien la capacité des AOM à lever elles-mêmes, en responsabilité, une ressource locale, c'est sous une liberté très étroitement surveillée que le Gouvernement semble vouloir placer toute nouvelle marge de manœuvre fiscale, même quand elle est extrêmement limitée. A cet égard, la fixation de ratios coercitifs de recettes et de montant de versement mobilité est inadaptée, car elle ne tient pas compte des contextes locaux ni des besoins en investissement d'un territoire donné.

France urbaine appelle le Gouvernement et le Parlement à saisir l'opportunité du PLF 2027 actuellement en débat, pour apporter enfin une réponse adaptée à nos compatriotes qui effectuent chaque jour 181 millions de déplacements de proximité et attendent des alternatives crédibles à la voiture individuelle, et à ouvrir un véritable dialogue.

France urbaine salue les initiatives de plusieurs députés, de différentes sensibilités politiques, qui ont déposé des amendements allant dans le sens d'un relèvement réaliste du plafond du versement mobilité, dont celui du président de la Délégation aux collectivités territoriales. Elle soutient notamment l'amendement déposé par les députés à qui le Gouvernement avait confié une mission sur les finances locales et plusieurs de leurs collègues, qui reprend la proposition portée par l'association : conférer aux AOM locales une faculté de majoration du taux du versement mobilité de 0,6 point, assortie d'une consultation des acteurs économiques locaux sur un programme de modernisation et de développement du réseau.

Les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles partagent en effet la nécessité d'une association renforcée des entreprises aux décisions engageant l'avenir des réseaux et de leur financement. C'est un corollaire de la nature particulière du versement mobilité, qui ne saurait être réduit à un simple impôt de production, compte tenu de son affectation au financement des réseaux de transports collectifs, indispensables aux salariés qui se rendent sur leur lieu de travail.

Contacts presse

Mathilde Van Renterghem / m.van-renterghem@franceurbaine.org / 06 86 76 30 56
Océane Hocepied / o.hocepied@franceurbaine.org / 06 52 33 18 62

À propos de France urbaine

France urbaine est l'association de référence des métropoles, grandes villes et grandes intercommunalités françaises, représentant plus de 30 millions d'habitants sur l'ensemble du territoire national. Elle fédère 106 collectivités de toutes sensibilités, unies par une conviction commune : les territoires urbains constituent un moteur essentiel du développement, de l'innovation et de la cohésion nationale. Elle porte la voix du fait urbain dans le débat public, œuvre à faire reconnaître la contribution des villes aux politiques nationales et européennes, et prône la décentralisation de l'action publique, pour davantage d'efficacité et de démocratie. La cohérence, la recherche du dialogue et la force de proposition fondent son action.